

RCS : LIBOURNE Code greffe : 3303

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LIBOURNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 50018 Numéro SIREN : 319 227 559 Nom ou dénomination : BLAYE DISTRIBUTION
--

Ce dépôt a été enregistré le 13/09/2018 sous le numéro de dépôt 2839

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LIBOURNE

36 rue Victor Hugo / BP 195 / 33 504 LIBOURNE Cedex
tél : 07-69-20-25-76 / mail : rcslibourne@free.fr

FIDAL
19 avenue J-F Kennedy
BP 50330
33695 Mérignac Cedex

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : BLAYE DISTRIBUTION

Numéro RCS : 319 227 559

Numéro Gestion : 1980B50018

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse lieu-dit la Gruppe
: 33390 Cars

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/03/2018

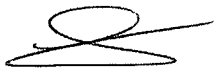
Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 22/08/2018

Sous le numéro : 2839

Délivré à Libourne le 13 septembre 2018

Le Greffier,



BLAYE DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 100.300 euros
Siège social : La Gruppe
33390 CARS
319 227 559 RCS LIBOURNE

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE - ARRIVÉE
22 AOÛT 2018
33500 LIBOURNE

COMPTES ANNUELS AU 31 MARS 2018
APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 29 JUIN 2018

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by several horizontal strokes.

① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : SAS BLAYE DISTRIBUTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12							
Adresse de l'entreprise : LIEU DIT LA GRUPPE		Durée de l'exercice précédent * 12							
Numéro SIRET * 3 1 9 2 2 7 5 5 9 0 0 0 1 4		Néant ☐ *							
		Exercice N. clos le. 31032018							
		N-1 31032017							
		Net 3							
		Net 4							
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC					
		Frais de développement *	CX	CQ					
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	100 475	AC	94 686	5 789	8 671	
		Fonds commercial (1)	AH	173 792	AI		173 792	173 792	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	41 161	AK	41 161			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	148 452	AC	144 665	3 787	4 222	
		Constructions	AP	2 259 190	AC	1 996 120	263 070	296 972	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 858 921	AS	2 699 050	1 159 871	1 207 525	
		Autres immobilisations corporelles	AT	4 503 270	AU	4 343 650	159 620	161 964	
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX	1 710	AY		1 710		
		IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU	6 024 545	CV		6 024 545	5 841 478
	Créances rattachées à des participations		BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD			BE					
	Prêts	BF	53 035	BG		53 035	53 485		
	Autres immobilisations financières *	BH	975 729	BI		975 729	900 083		
	TOTAL (II)	BJ	18 140 279	BK	9 319 331	8 820 948	8 648 193		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT	6 030 747	BU	50 004	5 980 743	6 276 872	
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	317 899	BY	22 868	295 031	281 420	
		Autres créances (3)	BZ	6 875 088	CA		6 875 088	5 166 684	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	247 279	CE		247 279	307 279	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	2 152 261	CG		2 152 261	1 175 254		
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	244 311	CI		244 311	230 591		
	TOTAL (III)	CJ	15 867 584	CK	72 872	15 794 712	13 438 099		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	34 007 863	IA	9 392 203	24 615 660	22 086 292		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	52 480	(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS BLAYE DISTRIBUTION			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 100 300)	DA	100 300	100 300
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	30 855	30 855
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	10 030	10 030
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	12 832 217	11 221 146
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 793 096	1 611 071
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	1 427	3 046
	TOTAL (I)	DL	14 767 925	12 976 449
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	317 150	379 996
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	317 150	379 996
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	685 589	896 465
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	629 759	738 940
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	126 260	128 401
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	5 549 808	4 490 807
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 505 355	2 434 898
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	25 987	35 868
	Autres dettes	EA	7 827	4 469
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	9 530 585	8 729 847	
	Ecart de conversion passif *	(V)		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	24 615 660	22 086 292	
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	8 776 639	7 784 207
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	7		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS BLAYE DISTRIBUTION							Néant ☐ *		
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	64 408 823	FB	7 526	FC	64 416 350	62 889 400	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	3 926 067	FE		FF	3 926 067	3 669 963	
		FG	795 043	FH		FI	795 043	689 903	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	69 129 933	FK	7 526	FL	69 137 459	67 249 266	
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	38 429	23 239	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	368 962	167 212	
	Autres produits (1) (11)					FQ	149 952	164 744	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	69 694 802	67 604 462
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	53 027 316	51 426 818	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	307 463	319 539	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	124 318	127 952	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	5 606 453	5 660 185	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 138 834	1 119 068	
	Salaires et traitements *					FY	5 251 757	4 930 927	
	Charges sociales (10)					FZ	1 715 168	1 648 545	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$					GA	287 259	275 301
							GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	72 872	71 209
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	140 000	
	Autres charges (12)					GE	26 707	21 161	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	67 698 147	65 600 705	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	1 996 655	2 003 756	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	436 386	436 386	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	11 654	16 035	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	7 622		
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)						GP	455 662	452 421
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		2 883	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	171 558	132 609	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		5	
Total des charges financières (VI)						GU	171 558	135 497	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	284 104	316 924	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 280 759	2 320 681	

④

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise SAS BLAYE DISTRIBUTION				Néant ☐ *																	
		Exercice N		Exercice N-1																	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	24 322																		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	164 820																		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	1 620	2 192																	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	190 762	2 192																	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	21 626	1 924																	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	22 704																		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		2 695																	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	44 330	4 619																	
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	146 432	(2 427)																	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	307 396	314 049																	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	326 699	393 134																	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	70 341 226	68 059 074																	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	68 548 130	66 448 004																	
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 793 096	1 611 071																	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO																			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY																			
		IG																			
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	HP	99 089	99 089																	
		HQ																			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH																			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	436 386	436 386																	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	1 244	121																	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	181 819	160 995																	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RC																			
		RD																			
	(9) Dont transferts de charges	A1	42 585	27 721																	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2																			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3																			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	313	3 794																	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9																				
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DOT/REP AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</td> <td>1 620</td> </tr> <tr> <td>AUTRES CHARGES ET PRODUITS</td> <td>20 726</td> </tr> <tr> <td>PENALITES</td> <td>900</td> </tr> <tr> <td>CESSIONS IMMOBILISATIONS : VNC / PDTs DE CESSION</td> <td>22 704</td> </tr> <tr> <td></td> <td>164 820</td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	DOT/REP AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	1 620	AUTRES CHARGES ET PRODUITS	20 726	PENALITES	900	CESSIONS IMMOBILISATIONS : VNC / PDTs DE CESSION	22 704		164 820	
	Exercice N																				
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels																			
DOT/REP AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	1 620																				
AUTRES CHARGES ET PRODUITS	20 726																				
PENALITES	900																				
CESSIONS IMMOBILISATIONS : VNC / PDTs DE CESSION	22 704																				
	164 820																				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> <tr><td></td><td></td></tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs												
Exercice N																					
Charges antérieures	Produits antérieurs																				

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **24 615 660** euros. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **70 341 226** euros et un total **charges** de **68 548 130** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 793 096** euros. L'exercice considéré débute le **01/04/2017** et finit le **31/03/2018**. Il a une durée de **12** mois.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **31/03/2018** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03 et des articles L123-12 et suivants du code de commerce. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les comptes sont présentés en euros sauf indication contraire.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels,
- les fonds commerciaux et droits au bail acquis.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

En application de l'approche par composants, l'entreprise utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable, ou qui sont jugés utiles à réalisation des activités l'entité.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ainsi que diverses autres avances de fonds effectuées, notamment auprès d'entités du mouvement E. Leclerc.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée correspondant à la consommation de avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscale) est prise en considération par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

Suramortissement de 40% de l'article 39 decies du CGI. Cette aide fiscale est comptabilisée au fur et à mesure de l'utilisation des biens concernés. Elle ne fait l'objet d'aucune actualisation ni imposition différée.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée, la valeur nette comptable de l'immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle.

Dans les autres cas, les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées pour être testées. Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités de l'entité, à savoir dans le cas de l'entreprise, au niveau de chaque secteur d'activité.

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial (le cas échéant). Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

Amortissements dérogatoires

En complément de l'amortissement économique constaté en diminution de la valeur brute des actifs, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilisation comptables.

La contrepartie des opérations constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel, aux postes « Dotations/Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,
- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC 2014-03.

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles

Principes, Règles et Méthodes Comptables

d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste «Subventions d'investissement...» (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédités sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et/ou par marchés géographiques (PCG art 833-14)

Cette information n'est pas communiquée en raison des préjudices qui pourraient résulter de cette divulgation.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'art D 123-200 du code de commerce. Celui précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prends pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Les effectifs antérieurs mentionnés dans les documents annuels n'ont pas été recalculés selon cette nouvelle règle qui s'applique aux comptes clos à compter du 23/12/2016.

Indemnités de fin de carrière

La réglementation française prévoit divers régimes en matière d'indemnisation de la retraite pouvant être résumés en trois grandes catégories : des régimes à cotisations définies, des régimes à prestations définies, un régime d'indemnité de départ à la retraite.

Les régimes à cotisations définies

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion des plans est assurée par des organismes extérieurs pour lequel l'entité s'engage à verser des cotisations régulières.

Dans ces régimes l'obligation de l'entité consiste dans le versement périodique de cotisations à ces organismes qui se chargeront de verser ultérieurement les indemnités de retraite aux ayants droits.

L'entité a constaté en charges ces cotisations sans autres obligations ultérieures.

Les régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent les régimes d'indemnités de fin de carrière au titre desquels l'entité s'est engagée à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle. L'entité n'est pas engagée dans de tels régimes.

Indemnité versée lors du départ à la retraite

La réglementation française prévoit le versement en une seule fois d'une indemnité lors du départ à la retraite. Cette indemnité est fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au jour du départ à la retraite. Elle résulte d'obligation légale autant que conventionnelle. Sauf exception, les droits ne sont définitivement acquis qu'aux salariés présents à l'âge de la retraite.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Les différents tableaux suivants détaillent plus précisément la présente présentation.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros

		31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	31/03/2018
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	100 300	100 300	100 300	100 300	100 300
	Nombre d'actions ordinaires	10 030	10 030	10 030	10 030	10 030
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	68 302 175	66 422 280	66 931 360	67 249 266	69 137 459
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amorts et prov.	2 384 122	2 751 343	2 609 332	2 528 659	2 591 703
	Impôts sur les bénéfices	335 303	374 347	411 772	393 134	326 699
	Participation des salariés	284 583	267 608	299 204	314 049	307 396
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	1 410 235	1 398 757	1 620 488	1 611 071	1 793 096
	Résultat distribué	700 000	700 000			
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amorts et prov.	176	210	189	182	195
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amorts et provisions	141	139	162	161	179
	Dividende attribué	70	70			
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	191	183	179	209	220
	Montant de la masse salariale	5 111 482	5 020 790	5 016 183	4 930 927	5 251 757
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 640 315	1 624 544	1 704 957	1 648 545	1 715 168

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/03/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		10 030.00	10.0000	100 300.00
	Emises pendant l'exercice			0.0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0.0000	
	Du capital social fin d'exercice		10 030.00	10,0000	100 300.00

--

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/03/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/03/2018
Capital social	100 300				100 300
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	30 855				30 855
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	10 030				10 030
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	11 221 146	1 611 071			12 832 217
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 611 071	(1 611 071)		1 793 096	1 793 096
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	3 046			(1 620)	1 427
TOTAL	12 976 449			1 791 476	14 767 925

Date de l'assemblée générale 28/06/2017

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 12 976 449

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 12 976 449

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 791 476

ANNEXE - Elément supplémentaire

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Etat exprimé en euros

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 267 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

Le CICE est comptabilisé en moins des frais de personnel.

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	315 428					315 428
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	315 428					315 428

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

A compter de l'exercice ouvert au 1/1/2005, les dépenses engagées à l'occasion d'opérations qui conditionnent l'existence ou le développement de l'entité dans son ensemble mais dont le montant ne peut être rapporté à des productions de biens ou de services déterminées, suivent le traitement comptable suivant :

- les frais de constitution, de transformation, de premier établissement sont inscrits au compte de résultat ;
- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance, ces frais sont comptabilisés en charges ;

Les frais d'établissement sont amortis selon un plan et dans un délai maximum de 5 ans.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/03/2018	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport Mali Technique	173 792	
TOTAL	173 792	

Les éléments inscrits dans le fonds de commerce sont principalement constitutifs « d'une autorisation d'exploitation commerciale d'un hypermarché (délivrée par la Commission Départementale et/ou Nationale d'Aménagement Commercial) » qui relève d'un droit légal tel que défini à l'article 211-5 du recueil de normes comptables françaises.

En conséquence la durée d'utilisation de ce fonds de commerce est illimitée.

Le fonds de commerce ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.

La mise en œuvre obligatoire du test de dépréciation prévu à l'article 214-5 du recueil de normes comptables françaises a été réalisé à partir de l'analyse de la capacité bénéficiaire de la société.

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté à la date de clôture.

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	148 452					148 452
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui	2 274 190				15 000	2 259 190
instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	3 780 656		171 197		92 932	3 858 921
Instal., agencement, aménagement divers	3 912 948		1 490			3 914 438
Matériel de transport	26 180					26 180
Matériel de bureau, mobilier	532 458		30 194			562 652
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes			1 710			1 710
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 674 882		204 591		107 932	10 771 542

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations	5 849 101		195 309		19 864	6 024 545
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	953 569		132 809	6 288	51 325	1 028 764
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 802 669		328 118	6 288	71 189	7 053 310

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 247 279 (Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2018
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	132 965	2 882		135 847
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	132 965	2 882		135 847
Terrains	144 230	435		144 665
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui	1 977 218	32 035	13 133	1 996 120
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels	2 573 130	217 878	91 959	2 699 050
Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 883 443	9 446		3 892 888
Matériel de transport	4 491	3 166		7 656
Matériel de bureau, mobilier	421 688	21 417		443 105
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 004 199	284 377	105 092	9 183 484

Les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparations : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2018
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	3 046		1 620	1 427
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	3 046		1 620	1 427
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	358 952	140 000	181 802	317 150
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités	21 044		21 044	
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	379 996	140 000	202 846	317 150
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	7 622		7 622	
	Sur stocks et en-cours	61 338	50 004	61 338	50 004
	Sur comptes clients	9 871	22 868	9 871	22 868
	Autres	52 322		52 322	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	131 153	72 872	131 153	72 872
	TOTAL GENERAL	514 195	212 872	335 619	391 448
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			212 872	326 376 7 622 1 620	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2018
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	7 622		7 622	
Sur stocks et en-cours	61 338	50 004	61 338	50 004
Sur comptes clients	9 871	22 868	9 871	22 868
Autres	52 322		52 322	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	131 153	72 872	131 153	72 872

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros	Brut au 31/03/2018	Dépréciations	Net au 31/03/2018	Net au 31/03/2017
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	6 030 747	50 004	5 980 743	6 276 872

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode : Premier entré, Premier sorti.

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce compris les rabais, remises et ristournes acquises.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure, pour autant que cela soit significatif.

Créances

Etat exprimé en euros		31/03/2018	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé				
Créances rattachées à des participations				
Prêts		53 035		53 035
Autres immobilisations financières		975 729	52 480	923 249
Actif Circulant				
Clients douteux ou litigieux		25 421	25 421	
Autres créances clients		292 478	292 478	
Créances représentatives des titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés		328	328	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		1 269	1 269	
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée		109 938	109 938	
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers		57 750	57 750	
Groupe et associés		5 429 877	5 429 877	
Débiteurs divers		1 275 926	1 275 926	
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avances		244 311	244 311	
TOTAL DES CREANCES		8 466 062	7 489 778	976 284

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont HOLDING DES VIGNES est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Dettes

Etat exprimé en euros

	31/03/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	7	7		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	685 582	215 403	470 179	
Emprunts et dettes financières divers	545 839	388 331	157 508	
Groupe et associés	83 920	83 920		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 549 808	5 549 808		
Personnel et comptes rattachés	1 159 589	1 159 589		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	616 482	616 482		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	78 019	78 019		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	651 265	651 265		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 987	25 987		
Autres dettes	7 827	7 827		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	9 404 326	8 776 639	627 687	

Les dettes "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances reçues de sociétés du groupe dont HOLDING DES VIGNES est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	1 672
Emprunts et dettes financières divers	22 947
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	693 297
Dettes fiscales et sociales	2 133 301
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
	2 851 217

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	1 228
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	213 977
Autres créances	537 020
	752 224

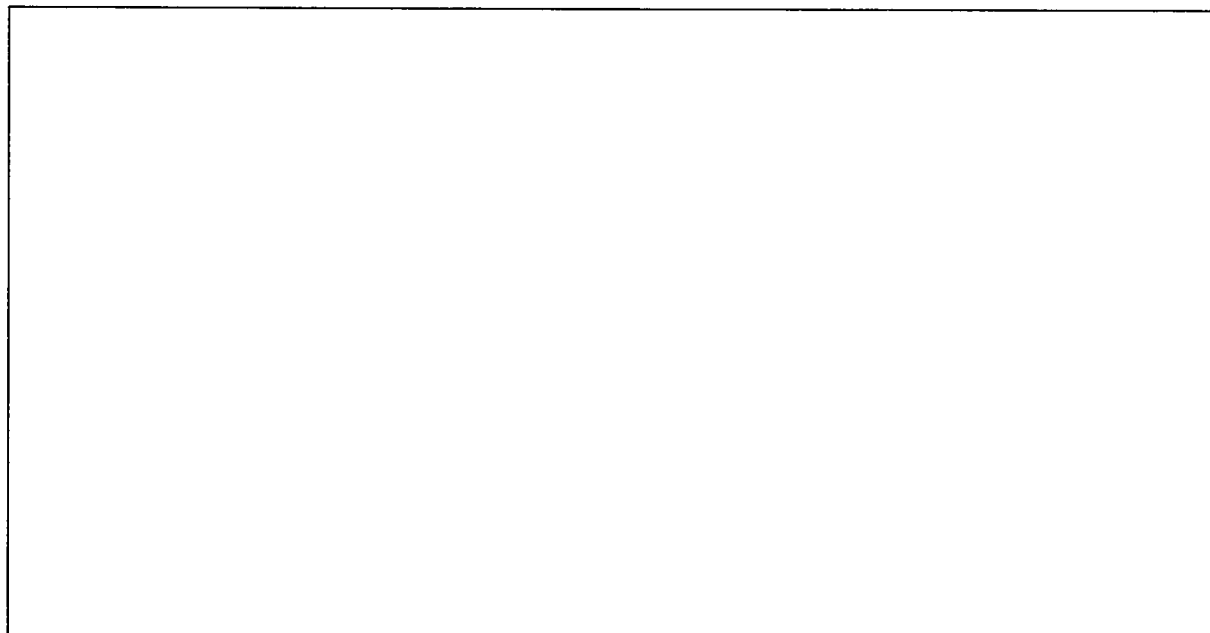
Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	244 311	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	244 311	

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	64 408 823	7 526	64 416 350
Production vendue de biens	3 926 067		3 926 067
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	795 043		795 043
TOTAL	69 129 933	7 526	69 137 459



ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/03/2018

Refac.Frais.Dept.Cadre Détaché	4 500
Remb Frais de Formation	12 800
Verst. sur autres postes	25 586
TOTAL	42 885

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
DOT/REP AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		1 620
AUTRES CHARGES ET PRODUITS	20 726	24 322
PENALITES	900	
CESSIONS IMMOBILISATIONS : VNC / PDTs DE CESSION	22 704	164 820

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. Au titre de la convention de répartition de l'impôt au sein du groupe, la société comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été taxée séparément.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- d'un crédit d'impôt apprentissage
- réduction d'impôt au titre du mécénat.

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/03/2018	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		2 280 759	401 970	1 878 789
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(160 964)	(75 271)	(85 693)
RESULTAT COMPTABLE		2 119 795	326 699	1 793 096

(1) après retraitements fiscaux.

R) Le CICE est comptabilisé en réduction des charges sociales.

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/03/2018

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Amortissements dérogatoires	1 427
	Autres	
	Plus values - art 38. 7bis du cgi	141 382
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		142 809

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	18 858
	Participation des salariés	51 720
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		70 578

Sont indiquées les bases fiscales conduisant soit à un accroissement soit à un allègement de la dette future d'impôts.

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/03/2018

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Toute communication relative à cette information sera réalisée conformément à la réglementation.

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

		31/03/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		14	
	Professions intermédiaires		22	
	Employés		184	
	Ouvriers			
	TOTAL		220	

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/03/2018

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

LA DETENTE SARL
LACA SCI

(11 886)
1 591 929

100,00
99,88

53 546
457 811

2. Participations (10 à 50 %)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

- a) françaises
- b) étrangères

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/03/2018

SAS HOLDING DE LA GRUPPE

LIEU DIT LA GRUPPE

33390 BLAYE

SIREN 828 434 670

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour 51 720 €

L'intéressement des salariés pour 256 676 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 481 936 €

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté, de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1% l'an	1% l'an
Taux d'actualisation	1.50%	1.50%
Taux de rotation du personnel	1% l'an	1% l'an
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	INSEE 2010-2012
Méthode de calcul retenue	Rétrospective - tous les salariés	Rétrospective - tous les salariés

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.

Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Concours bancaires garantis par des nantissements du fonds de commerce.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

MR JM CADRENE

	31/03/2018	31/03/2017	%	%	31/03/2018	31/03/2017	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	17 752	17 487	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	17 752	17 487	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	17 752	17 487	100,00	100,00				

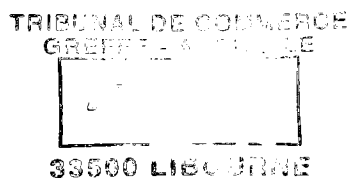
Informations diverses

Informations relatives aux parties liées - Anc 2014-03 - Art 832-16 / Art 833-16

Liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

NEANT

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations



BLAYE DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée
au capital de 100.300 euros
Siège social : La Gruppe
33390 CARS
319 227 559 RCS LIBOURNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 29 JUIN 2018

AFFECTATION DU RESULTAT

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale **décide d'affecter** le résultat bénéficiaire s'élevant à 1.793.096,17 euros de la manière suivante :

ORIGINE

Résultat de l'exercice	1.793.096,17 euros
------------------------	--------------------

AFFECTATION

Dividendes

A titre de dividendes	1.793.096,17 euros	
Total	1.793.096,17 euros	1.793.096,17 euros

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} juillet 2018

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l'abattement prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts en cas d'exercice de l'option globale pour l'imposition au barème de l'impôt sur le revenu prévue au 2 de l'article 200 A du CGI tel que modifié par l'article 28 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018.

Il est rappelé que ce dividende est soumis au prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, prévu par l'article 117 Quater I-1 du CGI tel que modifié par l'article 28 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, applicable aux dividendes perçus à compter du 1er janvier 2018. Ce prélèvement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu. Le dividende est également soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Il en résulte une retenue totale de 30 % sur les dividendes versés aux personnes physiques.

En conséquence, et sous réserve de l'application d'une éventuelle dispense légale, seule une fraction de 70 % des dividendes sera effectivement versée aux associés personnes physiques.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

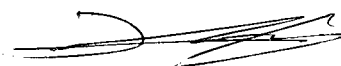
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 mars 2017	NEANT		
31 mars 2016	NEANT		
31 mars 2015	700.000 €		

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Président



BLAYE DISTRIBUTION SAS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2018

**Exercice clos le 31 mars 2018
BLAYE DISTRIBUTION
SAS au capital de 100 300 €
Lieu-Dit « La Gruppe »
33390 CARS**

BLAYE DISTRIBUTION

SAS au capital de 100 300 €

Lieu-Dit « La Groupe »

33390 CARS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2018

Aux associés de la société BLAYE DISTRIBUTION,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS BLAYE DISTRIBUTION relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

➤ *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

➤ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment celles relatives à l'évaluation des stocks ainsi qu'à la comptabilisation du chiffre d'affaires et son rapprochement avec le logiciel commercial.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV- VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ASSOCIÉS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

V- RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI- RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

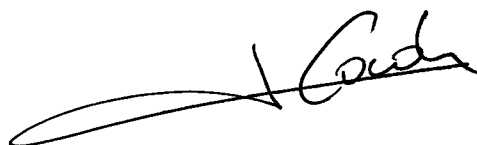
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude

significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux, le 13 juin 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Cadren', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Marie CADREN
Commissaire aux Comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/03/2018			31/03/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	100 475	94 686	5 789	8 671
	Fonds commercial (1)	173 792		173 792	173 792
	Autres immobilisations incorporelles	41 161	41 161		
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	148 452	144 665	3 787	4 222
	Constructions	2 259 190	1 996 120	263 070	296 972
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	3 858 921	2 699 050	1 159 871	1 207 525
	Autres immobilisations corporelles	4 503 270	4 343 650	159 620	161 964
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes	1 710		1 710	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	6 024 545		6 024 545	5 841 478
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	53 035		53 035	53 485
	Autres immobilisations financières	975 729		975 729	900 083
TOTAL (II)		18 140 279	9 319 331	8 820 948	8 648 193
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	6 030 747	50 004	5 980 743	6 276 872
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	317 899	22 868	295 031	281 420
	Autres créances	6 875 088		6 875 088	5 166 684
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	247 279		247 279	307 279
	DISPONIBILITES	2 152 261		2 152 261	1 175 254
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	244 311		244 311	230 591
	TOTAL (III)	15 867 584	72 872	15 794 712	13 438 099
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		34 007 863	9 392 203	24 615 660	22 086 292

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

52 480

50 875

(3) dont créances à plus d'un an

11 000

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/03/2018	31/03/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	100 300	100 300
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	30 855	30 855
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	10 030	10 030
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	12 832 217	11 221 146
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 793 096	1 611 071
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	1 427	3 046
	Total des capitaux propres	14 767 925	12 976 449
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	317 150	379 996
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	317 150	379 996
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	685 589	896 465
	Emprunts et dettes financières divers	629 759	738 940
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	126 260	128 401
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 549 808	4 490 807
	Dettes fiscales et sociales	2 505 355	2 434 898
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 987	35 868
	Autres dettes	7 827	4 469
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	9 530 585	8 729 847
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	24 615 660	22 086 292
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 793 096,17	1 611 070,54
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	8 776 639	7 784 207
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	7	

Jean-Marie CADREN
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 33, Allée Louvois - 33260 BORDEAUX
 Tél. : 05 56 98 85 77
 Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
 N° SIREN : 451 493 761

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/03/2018

31/03/2017

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	64 408 823	7 526	64 416 350	62 889 400
	Production vendue (Biens)	3 926 067		3 926 067	3 669 963
	Production vendue (Services et Travaux)	795 043		795 043	689 903
	Montant net du chiffre d'affaires	69 129 933	7 526	69 137 459	67 249 266
	Production stockée				
	Production immobilisée			38 429	23 239
	Subventions d'exploitation			368 962	167 212
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			149 952	164 744
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			69 694 802	67 604 462
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			53 027 316	51 426 818
	Variation de stock			307 463	319 539
	Achats de matières et autres approvisionnements			124 318	127 952
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			5 606 453	5 660 185
	Impôts, taxes et versements assimilés			1 138 834	1 119 068
	Salaires et traitements			5 251 757	4 930 927
	Charges sociales du personnel			1 715 168	1 648 545
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			287 259	275 301
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant			72 872	71 209
	Dotations aux provisions			140 000	
	Autres charges			26 707	21 161
	Total des charges d'exploitation (2)			67 698 147	65 600 705
RESULTAT D'EXPLOITATION				1 996 655	2 003 756

Jean-Marie CADREN
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
 Tél. : 05 55 98 65 77
 Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
 N° SIREN : 451 493 761

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/03/2018

31/03/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		1 996 655	2 003 756
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	436 386	436 386
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	11 654	16 035
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	7 622	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		455 662	452 421
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 883
	Intérêts et charges assimilées (4)	171 558	132 609
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		5
Total des charges financières		171 558	135 497
RESULTAT FINANCIER		284 104	316 924
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 280 759	2 320 681
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	24 322	
	Sur opérations en capital	164 820	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 620	2 192
	Total des produits exceptionnels	190 762	2 192
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	21 626	1 924
	Sur opérations en capital	22 704	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 695
	Total des charges exceptionnelles	44 330	4 619
RESULTAT EXCEPTIONNEL		146 432	(2 427)
PARTICIPATION DES SALAIRES		307 396	314 049
IMPOTS SUR LES BENEFICES		326 699	393 134
TOTAL DES PRODUITS		70 341 226	68 059 074
TOTAL DES CHARGES		68 548 130	66 448 004
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 793 096	1 611 071
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		436 386	436 386
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		1 244	121

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Exercice du 01/04/2017 au 31/03/2018

Jean-Marie Cadron
COMMISSAIRE AUX COMPTES
33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 53 98 18 77
Mail : jm.cadron@bordeauxaudit.fr
N° SIREN : 451 490 761

Thierry ESPIÉ
Expert comptable

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Le bilan de l'exercice présente un total de **24 615 660 euros**. Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 70 341 226 euros** et un total **charges de 68 548 130 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 1 793 096 euros**. L'exercice considéré débute le **01/04/2017** et finit le **31/03/2018**. Il a une durée de **12 mois**.

Règles générales d'établissement des comptes

Les comptes annuels au **31/03/2018** ont été établis dans le respect des dispositions du règlement comptable ANC 2014-03 et des articles L123-12 et suivants du code de commerce. Les conventions comptables générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux conventions suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ;
- Indépendance des exercices ;
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, et sauf les exceptions prévues par la réglementation, est la méthode du coût historique.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Les comptes sont présentés en euros sauf indication contraire.

Modification des règles de présentation et/ou d'évaluation

Aucun changement significatif de méthode comptable ou de présentation des comptes annuels n'est à signaler.

Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des présents comptes.

Application de prescriptions comptables ne fournissant pas une image fidèle

Aucune des règles comptables, méthodes d'évaluation ou de présentation des opérations de l'entité n'est susceptible d'induire le lecteur en erreur en ne lui fournissant pas une image fidèle.

Circonstances nuisant à la comparabilité des informations communiquées

Sauf circonstances exceptionnelles mentionnées sous la note "Informations Complémentaires", il n'existe aucune circonstance qui empêche de comparer d'un exercice à l'autre les postes du bilan et/ou du compte de résultat.

Réévaluation

L'entité n'a procédé à aucune réévaluation de ses actifs corporels et financiers

Estimations, appréciations, hypothèses

La préparation des états financiers requiert l'utilisation d'estimations, appréciations et hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de charges ou de produits. Les hypothèses sont par nature incertaines, aussi, les réalisations qui seront ultérieurement constatées dans les comptes pourront s'écarter des estimations retenues.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont arrêtées de manière à prendre en considération l'expérience passée, intégrer des facteurs pertinents et raisonnables en regard des conditions économiques et juridiques des situations d'espèce.

Ces estimations, appréciations et hypothèses sont établies sur la base d'informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Provisions pour risques et charges

Dans le cadre de la marche normale de ses affaires, l'entité peut être engagée dans des procédures judiciaires ou administratives.

La Direction de l'entité, après étude de chaque situation, a procédé à la constatation d'une provision pour risques ou charges dont la valeur représente la sortie de trésorerie envisagée sur la base de ces informations.

La Direction ne prend pas en considération les éventuels droits à remboursement.

Jean-Marie Cadren
COMMISSAIRE AUX COMPTES
33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 49 700

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Immobilisations - Généralités

Les règles comptables relatives à la définition, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs conduisent à apprécier la décomposition des immobilisations en composants. Ces derniers représentent les éléments significatifs d'une immobilisation ayant une durée d'utilisation nettement différente de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Ce poste comprend pour l'essentiel :

- les logiciels,
- les fonds commerciaux et droits au bail acquis,

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les dépenses courantes de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées.

En application de l'approche par composants, l'entreprise utilise des durées d'amortissement différenciées pour chacun des composants significatifs d'un même actif immobilisé dès lors que l'un de ces composants a une durée d'utilisation différente de l'immobilisation principale à laquelle il se rapporte.

L'amortissement est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation sont constitués des investissements durables qui permettent d'assurer le contrôle de la société émettrice, ou d'y exercer une influence notable, ou qui sont jugés utiles à réalisation des activités l'entité.

A toute autre date que leur date d'entrée, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité représentant ce que l'entité accepterait de décaisser pour obtenir cette participation si elle avait à l'acquérir. Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Autres immobilisations financières

Figurent essentiellement dans ce poste les dépôts et cautionnement versés lors de la signature des baux des locaux loués pour les magasins ainsi que les titres, autres que les participations, que l'entreprise a l'intention de conserver durablement ainsi que diverses autres avances de fonds effectuées, notamment auprès d'entités du mouvement E. Leclerc.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont des titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance. Elles sont comptabilisées pour leur prix d'acquisition.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable.

Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont amorties en fonction de leur durée d'utilité estimée correspondant à la consommation de avantages économiques attendus.

La différence d'amortissement constatée entre la durée d'utilité (économique) et la durée d'usage (fiscale) est prise en considération par la comptabilisation d'un amortissement dérogatoire.

Suramortissement de 40% de l'article 39 decies du CGI. Cette aide fiscale est comptabilisée au fur et à mesure de l'utilisation des biens concernés. Elle ne fait l'objet d'aucune actualisation ni imposition différée.

Jean-Marie CADRE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsqu'une immobilisation est destinée à être vendue, ou lorsqu'elle n'a plus de potentiel, elle est testée à son seul niveau. Dans ce cas, lorsque sa valeur nette comptable est significativement supérieure à sa valeur actuelle estimée, la valeur nette comptable de l'immobilisation est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur actuelle.

Dans les autres cas, les immobilisations corporelles et incorporelles sont regroupées pour être testées. Le groupe d'actifs au niveau duquel est réalisé le test de dépréciation est déterminé en fonction du mode de gestion et de suivi des activités de l'entité, à savoir dans le cas de l'entreprise, au niveau de chaque secteur d'activité.

Les groupes d'actifs auxquels est affecté un fonds commercial non amorti sont testés au moins une fois par an. Les autres groupes d'actifs sont testés s'il existe un indice de perte de valeur à la clôture.

Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la valeur actuelle est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'usage, celle-ci correspondant à la valeur des avantages économiques futurs attendus de son utilisation et de sa sortie. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction.

Pour les actifs destinés à être cédés, la valeur actuelle est déterminée sur la base de la valeur vénale, celle-ci est appréciée par référence aux prix de marché.

Lorsque la valeur actuelle du groupe d'actifs est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée. Elle est comptabilisée en priorité en réduction de la valeur comptable du fonds commercial (le cas échéant). Le résiduel est affecté aux autres actifs du groupe d'actifs.

La reprise éventuelle de la dépréciation est examinée à chaque date de clôture. Une dépréciation constatée sur le fonds commercial est définitive.

Amortissements dérogatoires

En complément de l'amortissement économique constaté en diminution de la valeur brute des actifs, un amortissement dérogatoire, classé au bilan en provisions réglementées, est constaté à chaque fois que les durées fiscalement admises sont inférieures aux durées d'utilisation comptables.

La contrepartie des opérations constatées au titre des amortissements dérogatoires est comptabilisée en résultat exceptionnel, aux postes « Dotations/Reprises aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Mali technique

Le mali technique de fusion correspond, à hauteur de la participation antérieurement détenue :

1/ Aux plus-values latentes sur éléments d'actif comptabilisés ou non dans les comptes de l'absorbée, et évaluées de manière fiable. Ces éléments incluent, le cas échéant, un fonds commercial dès lors que ce dernier peut être évalué de manière fiable.

Le fonds commercial peut inclure par exemple des éléments découlant de la prise de contrôle de la société absorbée par la société absorbante si ces derniers sont justifiés par des avantages attendus.

2/ Déduction faite des passifs non comptabilisés dans les comptes de l'entité absorbée en l'absence d'obligation comptable (par exemple provisions pour retraites, impôts différés passifs etc.).

Conformément au règlement ANC 2015-06 le mali technique est comptabilisé en fonction des différentes natures d'actifs sous-jacents afin de faciliter son suivi dans le temps compte tenu des nouvelles règles d'amortissement prévues à l'article 745-7 du règlement ANC 2014-03.

En conséquence, le mali technique est comptabilisé dans les catégories suivantes :

- Mali de fusion sur actifs incorporels,
- Mali de fusion sur actifs corporels,
- Mali de fusion sur actifs financiers
- Mali de fusion sur actif circulant.

Jean-Marie CADRE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 55 52 35 77
Mail : jm.cadre@borcaudit.fr
N° SIREN : 451 493 70

Cette présentation par catégorie d'actifs résulte de l'affectation effectuée conformément à l'article 745-5 du règlement ANC 2014-03.

L'article 745-7 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe d'amortissement du mali. Le mali technique suit les règles

Principes, Règles et Méthodes Comptables

d'amortissement de l'actif sous-jacent sur lequel porte la plus-value. Ainsi, la quote-part de mali affectée à un terrain ou à des titres n'est pas amorti mais fait l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation conformément à l'article 745-8 du présent règlement. La quote-part de mali résiduelle affectée à un fonds commercial suit les règles d'amortissement du fonds commercial.

La quote-part de mali affectée à des actifs amortissables comme des brevets ou des outillages est amortissable sur la durée d'utilisation résiduelle des actifs.

Il en résulte que le mali peut être pour partie amortissable et pour partie non amortissable selon les actifs sous-jacents auxquels il est affecté.

L'article 745-8 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de dépréciation du mali.

L'article 745-9 du règlement ANC 2014-03 fixe le principe de comptabilisation des amortissements et de dépréciation du mali dans des comptes spécifiques par catégorie d'actif.

Opérations en devises - Écarts de conversion

Les charges et produits en devises sont comptabilisés pour leur contrevaletur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "Ecart de Conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste «...Subventions d'investissement...» (présenté au sein des capitaux propres) et reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, les créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les disponibilités comprennent les espèces ou valeurs assimilables en banque et en caisse. Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires, hors taxes, intègre les ventes réalisées dans les magasins et entrepôts, sur les sites internet, et diverses prestations réalisées par les établissements.

Les produits de ces activités sont évalués pour leur contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales ou rabais et des taxes relatives aux ventes. Ils sont reconnus comme suit :

- Les ventes de biens sont comptabilisées dès la livraison aux clients et lorsque la propriété des biens leur a été transférée ;
- Les prestations de services, telles que les services attachés directement à la vente de biens ou les prestations réalisées envers des fournisseurs, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus.

Les avantages accordés à la clientèle des particuliers pour leurs achats au détail sous forme de bons d'achats manuels ou crédits sur leur carte de fidélité sont constatés immédiatement en réduction sur vente. L'utilisation de la carte de fidélité n'a d'effet que les sommes encaissées au jour de ladite utilisation.

Les réductions sur ventes accordées aux clients à la demande des fournisseurs dans le cadre d'un partenariat commercial sont inscrites à l'actif jusqu'à leur remboursement pour les fournisseurs.

Ventilation du chiffre d'affaires par catégories d'activités et/ou par marchés géographiques (PCG art 833-14)

Cette information n'est pas communiquée en raison des préjudices qui pourraient résulter de cette divulgation.

Résultat courant

Le résultat courant résulte des produits et des charges afférents aux activités ordinaires de l'entité, ainsi que des éléments se situant dans le prolongement de celles-ci.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Principes, Règles et Méthodes Comptables

Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et des charges afférents aux activités de financement et d'investissement dans des titres financiers. Il comprend également les dotations et reprises sur dépréciations d'actifs financiers et/ou pour risques et charges d'ordre financier.

Résultat exceptionnel

Sont comptabilisés en résultat exceptionnel, les produits et les charges qui ne relèvent pas par leur nature, leur occurrence, ou leur caractère significatif des activités courantes de l'entité.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

Effectif

Le règlement ANC 2016-07 du 4/11/2016, homologué par arrêté du 26 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 28 décembre 2016, a modifié les conditions d'information de l'effectif dans l'annexe aux comptes annuels en renvoyant à l'article D 123-200 du code de commerce. Celui-ci précise que l'effectif à mentionner est le nombre moyen de salariés employés au cours de l'exercice déterminé comme la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'année civile, ou de l'exercice comptable lorsque celui-ci ne coïncide pas avec l'année civile, liés à l'entreprise par un contrat de travail.

Cet effectif est donc uniquement celui des salariés et ne prend pas en compte l'importance de l'emploi au regard de la durée normale de travail au sein de l'entité.

Les effectifs antérieurs mentionnés dans les documents annuels n'ont pas été recalculés selon cette nouvelle règle qui s'applique aux comptes clos à compter du 23/12/2016.

Indemnités de fin de carrière

La réglementation française prévoit divers régimes en matière d'indemnisation de la retraite pouvant être résumés en trois grandes catégories : des régimes à cotisations définies, des régimes à prestations définies, un régime d'indemnité de départ à la retraite.

Les régimes à cotisations définies

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, la gestion des plans est assurée par des organismes extérieurs pour lequel l'entité s'engage à verser des cotisations régulières.

Dans ces régimes l'obligation de l'entité consiste dans le versement périodique de cotisations à ces organismes qui se chargeront de verser ultérieurement les indemnités de retraite aux ayants droits.

L'entité a constaté en charges ces cotisations sans autres obligations ultérieures.

Les régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies concernent les régimes d'indemnités de fin de carrière au titre desquels l'entité s'est engagée à garantir à terme un montant ou un niveau de prestations défini contractuellement.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle. L'entité n'est pas engagée dans de tels régimes.

Indemnité versée lors du départ à la retraite

La réglementation française prévoit le versement en une seule fois d'une indemnité lors du départ à la retraite. Cette indemnité est fonction de l'ancienneté et du niveau de rémunération au jour du départ à la retraite. Elle résulte d'obligation légale autant que conventionnelle. Sauf exception, les droits ne sont définitivement acquis qu'aux salariés présents à l'âge de la retraite.

Ces engagements font l'objet d'une évaluation actuarielle.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 55 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Les différents tableaux suivants détaillent plus précisément la présente présentation.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

Etat exprimé en euros		31/03/2014	31/03/2015	31/03/2016	31/03/2017	31/03/2018
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social	100 300	100 300	100 300	100 300	100 300
	Nombre d'actions ordinaires	10 030	10 030	10 030	10 030	10 030
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote					
	Nombre maximal d'actions à créer : - Par conversion d'obligation - Par droit de souscription					
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)	68 302 175	66 422 280	66 931 360	67 249 266	69 137 459
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortissements et prov.	2 384 122	2 751 343	2 609 332	2 528 659	2 591 703
	Impôts sur les bénéfices	335 303	374 347	411 772	393 134	326 699
	Participation des salariés	284 583	267 608	299 204	314 049	307 396
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 410 235	1 398 757	1 620 488	1 611 071	1 793 096
	Résultat distribué	700 000	700 000			
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et prov.	176	210	189	182	195
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	141	139	162	161	179
	Dividende attribué	70	70			
PERSONNEL	Effectif moyen salarié	191	183	179	209	220
	Montant de la masse salariale	5 111 482	5 020 790	5 016 183	4 930 927	5 251 757
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	1 640 315	1 624 544	1 704 957	1 648 545	1 715 168

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 53 98 55 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en euros		31/03/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		10 030,00	10,0000	100 300,00
	Emises pendant l'exercice			0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
	Du capital social fin d'exercice		10 030,00	10,0000	100 300,00

Jean-Marie CADRE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 03 53 98 55 77
Mail : jm.cadre@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/03/2017	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/03/2018
Capital social	100 300				100 300
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	30 855				30 855
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	10 030				10 030
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	11 221 146	1 611 071			12 832 217
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	1 611 071	(1 611 071)		1 793 096	1 793 096
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	3 046			(1 620)	1 427
TOTAL	12 976 449			1 791 476	14 767 925

Date de l'assemblée générale 28/06/2017

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 12 976 449

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 12 976 449

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 791 476

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 53 98 35 77
Mail : jm.cadren@borcaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

ANNEXE - Elément supplémentaire

Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Etat exprimé en euros

Texte fiscal de référence

L'article 244 quater C du CGI prévoit que le crédit d'impôt a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés, de transition écologique et énergétique et de reconstitution de leur fonds de roulement. L'entreprise ne peut ni financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni augmenter les rémunérations des personnes exerçant des fonctions de direction dans l'entreprise.

Le montant du CICE comptabilisé dans les présents comptes s'élève à 267 K€. L'utilisation du CICE est conforme aux objectifs prévus par l'article 244 quater C du code général des impôts.

Le CICE est comptabilisé en moins des frais de personnel.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 53 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Immobilisations Incorporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement						
Autres	315 428					315 428
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	315 428					315 428

Frais d'établissement

	Valeur nette	% Taux amortis.
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 53 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordeaux.fr
N° SIREN : 451 491 761

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature).

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations incorporelles sont constituées principalement de fonds de commerce et de logiciels.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 1 à 5 ans. Fiscalement, ils peuvent être amortis sur 12 mois.

Frais de constitution, de transformation et de premier établissement

A compter de l'exercice ouvert au 1/1/2005, les dépenses engagées à l'occasion d'opérations qui conditionnent l'existence ou le développement de l'entité dans son ensemble mais dont le montant ne peut être rapporté à des productions de biens ou de services déterminées, suivent le traitement comptable suivant :

- les frais de constitution, de transformation, de premier établissement sont inscrits au compte de résultat ;
- les frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission imputés sur les primes d'émission et de fusion et en cas d'insuffisance, ces frais sont comptabilisés en charges ;

Les frais d'établissement sont amortis selon un plan et dans un délai maximum de 5 ans.

Fonds Commercial

Etat exprimé en euros	31/03/2018	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport Mali Technique	173 792	
TOTAL	173 792	

Les éléments inscrits dans le fonds de commerce sont principalement constitutifs « d'une autorisation d'exploitation commerciale d'un hypermarché (délivrée par la Commission Départementale et/ou Nationale d'Aménagement Commercial) » qui relève d'un droit légal tel que défini à l'article 211-5 du recueil de normes comptables françaises.

En conséquence la durée d'utilisation de ce fonds de commerce est illimitée.

Le fonds de commerce ne fait donc pas l'objet d'un amortissement.

La mise en œuvre obligatoire du test de dépréciation prévu à l'article 214-5 du recueil de normes comptables françaises a été réalisé à partir de l'analyse de la capacité bénéficiaire de la société.

Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté à la date de clôture.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 53 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 480 761

Immobilisations Corporelles

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Terrains	148 452					148 452
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	2 274 190				15 000	2 259 190
Instal technique, matériel outillage industriels	3 780 656		171 197		92 932	3 858 921
Instal., agencement, aménagement divers	3 912 948		1 490			3 914 438
Matériel de transport	26 180					26 180
Matériel de bureau, mobilier	532 458		30 194			562 652
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes			1 710			1 710
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 674 882		204 591		107 932	10 771 542

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition constitué de :

- leur prix d'achat (y compris les droits de douanes et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais, escomptes de règlements et autres effets de même nature) ;
- les coûts directement attribuables engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon les utilisations envisagées ;
- le cas échéant, de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées.

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles et sont comptabilisés en charges.

Valeur résiduelle des immobilisations corporelles : compte tenu de la nature des immobilisations et de l'état de connaissance à la date d'acquisition, aucune valeur résiduelle significative n'a pu être déterminée.

Décomposition des immobilisations : Un examen des pratiques de l'entité permet les constatations suivantes :

- L'évolution rapide des technologies, des contraintes et pratiques commerciales entraîne une obsolescence rapide des biens ;
- Les décisions d'investissements résultent d'opportunités ou de contraintes externes qui ne s'inscrivent pas totalement dans une programmation pré-établie ;
- La décomposition par composants ne génère pas d'écarts significatifs.

Jean-Marie CADRE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 53 98 55 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Immobilisations Financières & Autres Actifs Financiers

Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Participations évaluées en équivalence	5 849 101		195 309		19 864	6 024 545
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	953 569		132 809	6 288	51 325	1 028 764
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 802 669		328 118	6 288	71 189	7 053 310

Valeurs mobilières de placement à la date d'arrêté 247 279 (Valeur nette de dépréciation)

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou d'apport.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs financiers immobilisés ne sont pas incorporés au coût d'acquisition des immobilisations financières et sont comptabilisés en charges.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Titres de placement

Les titres de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des titres de placement ne sont pas incorporés à leur coût d'acquisition et sont comptabilisés en charges.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée du montant de la différence.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 53 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 460 761

Amortissements

Etat exprimé en euros	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2018
		Dotations	Diminutions	
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres	132 965	2 882		135 847
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	132 965	2 882		135 847
Terrains	144 230	435		144 665
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 977 218	32 035	13 133	1 996 120
Instal technique, matériel outillage industriels	2 573 130	217 878	91 959	2 699 050
Autres Instal., agencement, aménagement divers	3 883 443	9 446		3 892 888
Matériel de transport	4 491	3 166		7 656
Matériel de bureau, mobilier	421 688	21 417		443 105
Emballages récupérables et divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 004 199	284 377	105 092	9 183 484

Les amortissements pour dépréciation sont calculés principalement suivant le mode linéaire, exceptionnellement en dégressif pour certains matériels industriels, informatiques ou autres sur la base de durées d'utilisation suivante :

Terrains	Non amorti
Agencements Terrains	De 10 à 25 ans
Constructions et Agencements	De 10 à 30 ans
Matériel & outillage	De 3 à 12 ans
Agencements divers	De 5 à 10 ans
Matériel de transport	De 3 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	De 1 à 10 ans

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Composants de 2eme catégorie/provision pour grosses réparations : Quant ils peuvent être identifiés et évalués, ils font l'objet d'une provision pour grosses réparations.

Reprises exceptionnelles d'amortissements

L'entité n'a procédé à aucune reprise exceptionnelle d'amortissements à l'exception éventuelle des reprises d'amortissements dérogatoires.

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	3 046		1 620	1 427
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	3 046		1 620	1 427
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	358 952	140 000	181 802	317 150
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités	21 044		21 044	
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chgs sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	379 996	140 000	202 846	317 150
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	7 622		7 622	
	Sur stocks et en-cours	61 338	50 004	61 338	50 004
	Sur comptes clients	9 871	22 868	9 871	22 868
	Autres	52 322		52 322	
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	131 153	72 872	131 153	72 872
TOTAL GENERAL		514 195	212 872	335 619	391 448
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			212 872	326 376 7 622 1 620	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Provisions pour risques, Provisions réglementées

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise.

En application du règlement ANC 2014-03, toute obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, fait l'objet d'une provision estimée avec une fiabilité suffisante.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées contiennent principalement les amortissements dérogatoires issus de la différence entre les amortissements admis au plan fiscal et ceux résultant de la dépréciation des immobilisations liés à la consommation de leurs avantages économiques.

La contrepartie des amortissements dérogatoires est inscrite en charges et produits exceptionnels.

Passif éventuel

Un passif éventuel est :

- soit une obligation potentielle de l'entité à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- soit une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'entité n'est pas soumise à des passifs éventuels significatifs.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 85 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 481 493 761

Dépréciations

Etat exprimé en euros

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2018
Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	7 622		7 622	
Sur stocks et en-cours	61 338	50 004	61 338	50 004
Sur comptes clients	9 871	22 868	9 871	22 868
Autres	52 322		52 322	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	131 153	72 872	131 153	72 872

Immobilisations incorporelles autres que les frais d'établissement

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur réelle une provision est constituée du montant de la différence.

Concernant les fonds de commerce, une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères de rentabilité.

Immobilisations corporelles

Lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur, les actifs, éventuellement regroupés en fonction de leur affectation, font l'objet d'un test de dépréciation pour comparer leur valeur nette comptable à la valeur actuelle. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. Si tel est le cas, la base amortissable est réduite à due concurrence modifiant de manière prospective le plan d'amortissement.

Immobilisations financières

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable. La valeur actuelle est appréciée en fonction de plusieurs critères d'appréciation, tel que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Stocks et en-cours

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Le cas échéant, elles ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 03 53 92 65 77
Mail : jm.cadren@borcaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Stocks et En-cours

Etat exprimé en euros

	Brut au 31/03/2018	Dépréciations	Net au 31/03/2018	Net au 31/03/2017
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production - Biens				
En cours de production - Services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	6 030 747	50 004	5 980 743	6 276 872

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode : Premier entré, Premier sorti.

Les marchandises et autres approvisionnements sont valorisés à leur coût d'acquisition, en ce compris les rabais, remises et ristournes acquises.

Les coûts financiers sont exclus de la valorisation des stocks.

Le prix et les perspectives de vente sont pris en considération pour juger des éventuelles dépréciations des stocks.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation, déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure, pour autant que cela soit significatif.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 03 53 98 85 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 491 761

Créances

Etat exprimé en euros

	31/03/2018	1 an au plus	plus d'1 an
Actif Immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	53 035		53 035
Autres immobilisations financières	975 729	52 480	923 249
Actif Circulant			
Clients douteux ou litigieux	25 421	25 421	
Autres créances clients	292 478	292 478	
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	328	328	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 269	1 269	
Impôts sur les bénéfices			
Taxes sur la valeur ajoutée	109 938	109 938	
Autres impôts, taxes versements assimilés			
Divers	57 750	57 750	
Groupe et associés	5 429 877	5 429 877	
Débiteurs divers	1 275 926	1 275 926	
Charges constatées d'avance			
Charges constatées d'avances	244 311	244 311	
TOTAL DES CREANCES	8 466 062	7 489 778	976 284

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Le cas échéant, ces créances ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances consenties à des sociétés du groupe dont HOLDING DE LA GRUPPE est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 03 53 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 450 761

Dettes

Etat exprimé en euros	31/03/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes Financières				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	7	7		
Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine	685 582	215 403	470 179	
Emprunts et dettes financières divers	545 839	388 331	157 508	
Groupe et associés	83 920	83 920		
Dettes d'Exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	5 549 808	5 549 808		
Personnel et comptes rattachés	1 159 589	1 159 589		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	616 482	616 482		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	78 019	78 019		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	651 265	651 265		
Autres dettes				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 987	25 987		
Autres dettes	7 827	7 827		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES	9 404 326	8 776 639	627 687	

Les dettes "Groupe & associés" représentent essentiellement diverses avances reçues de sociétés du groupe dont HOLDING DE LA GRUPPE est la société mère. Elles sont le résultat d'une convention de trésorerie au sein du groupe. Elles sont considérées comme étant à court terme.

Jean-Marie CADREN
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
 Tél. : 03 53 98 05 77
 Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
 N° SIREN : 451 493 761

Etat exprimé en euros

Charges à Payer

<u>Dettes Financières</u>	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emp. dettes ets de crédit	1 672
Emprunts et dettes financières divers	22 947
<u>Dettes d'Exploitation</u>	
Fournisseurs et comptes rattachés	693 297
Dettes fiscales et sociales	2 133 301
<u>Autres dettes</u>	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
	2 851 217

Produits à recevoir

<u>Actif Immobilisé</u>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	1 228
<u>Actif Circulant</u>	
Clients et comptes rattachés	213 977
Autres créances	537 020
	752 224

Charges et Produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION	244 311	
Charges et Produits FINANCIERS		
Charges et Produits EXCEPTIONNELS		
	244 311	

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 45 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 491 453 761

ANNEXE - Elément 6.17

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises	64 408 823	7 526	64 416 350
Production vendue de biens	3 926 067		3 926 067
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	795 043		795 043
TOTAL	69 129 933	7 526	69 137 459

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 53 98 05 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 490 761

Etat exprimé en euros

Frais accessoires d'achats

lorsqu'ils n'ont pas été enregistrés dans les comptes de charges par nature

	Ex. N	Ex. N-1
Achats de Marchandises Achats de Matières et autres Approvisionnements	1 325 380 739	1 220 199

Jean-Mario CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 03 53 98 85 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

ANNEXE - Elément supplémentaire

Transferts de charges

Etat exprimé en euros

31/03/2018

Refac.Frais.Dept.Cadre Détaché	4 500
Remb Frais de Formation	12 800
Verst. sur autres postes	25 586
TOTAL	42 885

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 03 53 98 55 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 490 761

Résultat exceptionnel

<u>Nature</u>	<u>Charges</u> <u>Exceptionnelles</u>	<u>Produits</u> <u>Exceptionnels</u>
DOT/REP AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		1 620
AUTRES CHARGES ET PRODUITS	20 726	24 322
PENALITES	900	
CESSIONS IMMOBILISATIONS : VNC / PDTS DE CESSION	22 704	164 820

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 03 53 98 55 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Impôts sur les Bénéfices

L'entité est soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Les impositions comptabilisées le sont sous le régime de l'impôt exigible.

Aucune imposition différée, tant active que passive, n'est comptabilisée.

L'entité ne dispose d'aucune créance fiscale de report en arrière des déficits

La société fait partie d'un groupe fiscalement intégré. Au titre de la convention de répartition de l'impôt au sein du groupe, la société comptabilise la charge d'impôt qui aurait été la sienne si elle avait été taxée séparément.

Le poste impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés, calculée dans les conditions de droit commun, sous déduction :

- d'un crédit d'impôt apprentissage
- réduction d'impôt au titre du mécénat.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 03 53 93 35 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 101 761

ANNEXE - Elément 6.18

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros	31/03/2018	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		2 280 759	401 970	1 878 789
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		(160 964)	(75 271)	(85 693)
RESULTAT COMPTABLE		2 119 795	326 699	1 793 096

(1) après retraitements fiscaux.

R) Le CICE est comptabilisé en réduction des charges sociales.

Jean-Marc CADREN
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
 Tél. : 03 53 93 05 77
 Mail : jm.cadren@borcaudit.fr
 N° SIREN : 512 012 100

ANNEXE - Elément 11

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Etat exprimé en euros

31/03/2018

ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Amortissements dérogatoires	1 427
	Autres	
	Plus values - art 38. 7bis du cgi	141 382
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		142 809

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 123 757

ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Organic	18 858
	Participation des salariés	51 720
	Autres	
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS		70 578

Sont indiquées les bases fiscales conduisant soit à un accroissement soit à un allègement de la dette future d'impôts.

ANNEXE - Elément 6.09

Avances aux dirigeants

Etat exprimé en euros

31/03/2018

31/03/2017

TOTAL

NEANT

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

ANNEXE - Elément 12

Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/03/2018

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Toute communication relative à cette information sera réalisée conformément à la réglementation.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX

Tel. : 05 56 96 85 77

Mail : jm.cadren@bordaudit.fr

N° SIREN : 451 493 751

ANNEXE - Elément 13

Effectif moyen

	31/03/2018	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE			
Cadres & professions intellectuelles supérieures		14	
Professions intermédiaires		22	
Employés		184	
Ouvriers			
TOTAL		220	

Jean-Marie Cadren
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@borcaudit.fr
N° SIREN : 452 490 14

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		31/03/2018	Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés					
1. Filiales (Plus de 50 %)					
LA DETENTE SARL			(11 886)	100,00	53 546
LACA SCI			1 591 929	99,88	457 811
2. Participations (10 à 50 %)					
B. Renseignements globaux					
1. Filiales non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					
2. Participations non reprises en A.					
a) françaises					
b) étrangères					

Jean-Marie CADRE
 COMMISSAIRE AUX COMPTES
 33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
 Tél. : 05 56 98 65 77
 Mail : j.m.cadren@bordaud.fr
 N° BREF : 344 133 701

Sociétés Mères consolidant les comptes

31/03/2018

SAS HOLDING DE LA GRUPPE

LIEU DIT LA GRUPPE

33390 BLAYE

SIREN 828 434 670

Jean-Marie CADREN

COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX

Tél. : 05 56 98 65 77

Mail : jm.cadren@bordaudit.fr

N° SIREN : 451 492 761

Engagements envers le Personnel

Participation et Intéressement des Salariés

Sous cette rubrique, figurent les sommes attribuées aux salariés au titre de :

La participation des salariés pour	51 720 €
L'intéressement des salariés pour	256 676 €

Engagement de retraite & avantages similaires

Les engagements évalués comme décrits ci-dessous sont de 481 936 €

Les salariés disposent de différents régimes de retraite. Pour les engagements à cotisations définies, celles-ci sont comptabilisées en charges au fur et mesure de leur constatation. Les autres engagements envers les salariés sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) versées au personnel. La législation française et les conventions collectives prévoient le versement d'indemnités à leur départ à la retraite en fonction de leur ancienneté, de leur salaire. Ce coût actuariel est un engagement de prestations définies et comptabilisé parmi les provisions d'exploitation (dotations ou reprises). Cette charge est estimée une fois l'an selon la méthode des unités de crédits projetées. L'incidence des variations d'hypothèses est constatée immédiatement au compte de résultat.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en tenant compte des salaires projetés en fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles. Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses	Exercice	Exercice Précédent
Taux de croissance des salaires	1% l'an	1% l'an
Taux d'actualisation	1.50%	1.50%
Taux de rotation du personnel	1% l'an	1% l'an
Taux de charges sociales et fiscales	Entre 30% et 40% - Par catégorie	Entre 30% et 40% - Par catégorie
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Initiative du départ	Salarié	Salarié
Table de mortalité	INSEE 2010-2012	INSEE 2010-2012
Méthode de calcul retenue	Rétrospective - tous les salariés	Rétrospective - tous les salariés

Conformément aux options comptables offertes par la réglementation en la matière, aucune provision n'a été constatée à ce titre dans les comptes de l'entreprise.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 483 761

Engagements financiers

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Engagements donnés et reçus

Dans le cadre de sa participation au mouvement E.LECLERC, la société a donné sa garantie auprès de divers établissements de crédit pour des engagements souscrits par d'autres centres E.LECLERC.

La société a elle-même reçu la garantie d'autres centres E.LECLERC pour ses propres engagements financiers.

Ouverture de crédit non utilisée à la date de la clôture.

Concours bancaires garantis par des nantissements du fonds de commerce.

Dettes garanties par des sûretés réelles

Les dettes financières de la société sont garanties par des hypothèques, nantissements de titres ou du fonds de commerce et par des cautions apportées par d'autres centres E.Leclerc.

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 490 751

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros

	MR JM CADRENE							
	31/03/2018	31/03/2017	%	%	31/03/2018	31/03/2017	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	17 752	17 487	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	17 752	17 487	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	17 752	17 487	100,00	100,00				

Jean-Marie CADREN
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadren@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 761

Informations diverses

Informations relatives aux parties liées - Anc 2014-03 - Art 832-16 / Art 833-16

Liste des transactions effectuées par la société avec des parties liées lorsque celles-ci présentent une importance significative et n'ont pas été conclues à des conditions normales de marché.

NEANT

Parties liées	Nature de la relation avec la partie liée	Montant des transactions conclues avec la partie liée	Autres informations

NEANT

Jean-Marie CADRE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

33, Allée Louvois - 33200 BORDEAUX
Tél. : 05 56 98 65 77
Mail : jm.cadre@bordaudit.fr
N° SIREN : 451 493 701